

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi quatorze octobre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS Dronne et Belle de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi cinq octobre par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 22
 Nombre de votants : 23

Abstention : -
 Pour : 23
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 14 octobre 2020					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine	x			
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne	x			
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine				
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno	x			
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude				
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain		x	Jean-Paul COUVY	
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre		x		
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTREAU	Jean-Michel	x			
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie				
		22	2	1	0

Secrétaire de séance : Françoise DECARPENTRIE

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2020.

AR PREFECTURE

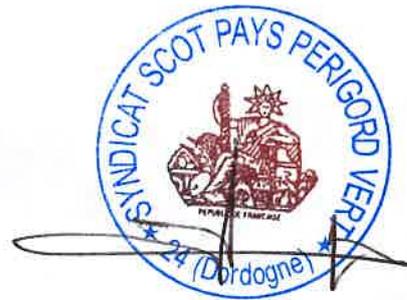
024-200068260-20201014-2020101417-DE
 Regu le 19/10/2020

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2020.

Monsieur Francis LAFAYE, Président, expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Françoise DECARPENTRIE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 est adopté par les délégués présents.



Le Président,
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20201014-2020101417-DE
Regu le 19/10/2020